

LIVRET PARTICIPANT



FABRIK'EUROPE

04 MAI 2018

" Les grands enjeux de l'Europe et les impacts pour la Gironde"

Département de la Gironde
Immeuble Gironde
Amphithéâtre Badinter



Le Programme

Une matinée dédiée aux actualités européennes et à leurs impacts en Gironde.

De 9h30 à 12h interventions puis débat avec :

- **Jean-Luc GLEYZE**, Président du Conseil départemental de la Gironde
- **Elisabeth MORIN-CHARTIER**, Députée européenne de la circonscription Ouest, membre du bureau du Parlement européen, questeur du Parlement, membre de la commission Emploi et affaires sociales (intervention vidéo depuis le Parlement européen)
- **Éric ANDRIEU**, Député européen de la circonscription Sud-Ouest et Vice-président de la commission de l'agriculture et du développement rural
- **Laurence HARRIBEY**, Sénatrice de la Gironde, membre de la commission des affaires européennes et conseillère régionale de la Nouvelle-Aquitaine, déléguée Europe
- **Jean-Charles LEYGUES**, Directeur général honoraire à la Commission européenne, ancien directeur général adjoint de la politique régionale européenne et ex-conseiller de Jacques DELORS à la présidence de la Commission européenne
- **Michaël QUERNEZ**, Premier Vice-président du Conseil départemental du Finistère et Vice-président du bureau national de l'AFCCRE (Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe)
- **Isabelle THOMAS**, Députée européenne de la circonscription Ouest et membre de la commission des budgets

Ce débat sera modéré par **Olivier COSTA**, Directeur de recherche au CNRS à l'institut d'études politiques de Bordeaux et Directeur du Département d'études politiques et administratives au Collège d'Europe (Bruges, Belgique).

Les Intervenants



Jean-Luc GLEYZE, Président du Conseil Départemental de la Gironde

Président du Conseil Départemental de la Gironde, Jean-Luc Gleyze est conseiller départemental du canton Sud-Gironde et 1er adjoint à la mairie de Captieux. Il est Président du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).



Elisabeth MORIN-CHARTIER, Députée européenne

Députée européenne de la circonscription Ouest, elle siège au bureau du Parlement européen et exerce le rôle de questeur. Elle est membre titulaire de la commission de l'emploi et des affaires sociales ainsi que membre de la délégation pour les relations avec l'Inde. Depuis 2008, elle est membre de l'assemblée politique du Parti Populaire Européen (PPE) mais également membre du bureau du groupe politique du PPE du Parlement européen depuis 2009. Par ailleurs, elle est, depuis 2013, Présidente de l'Union Européenne des Femmes et membre de l'intergroupe parlementaire « Vins, Spiritueux et aliments de qualité ».



Éric ANDRIEU, Député européen

Député européen de la circonscription Sud-Ouest, membre du Parti Socialiste Européen, Eric Andrieu siège au Parlement européen où il est président de la commission d'investigation sur le système d'autorisation des pesticides en Europe. Il est également porte-parole des sociaux-démocrates européens pour l'Agriculture et le Développement rural et membre suppléant de la commission du commerce international. Éric Andrieu est également Vice-président de l'intergroupe « Vin, Spiritueux et Produits alimentaires de qualité » et de l'intergroupe « Zones rurales, Montagneuses et Isolées ».



Laurence HARRIBEY, Sénatrice

Sénatrice de Gironde depuis le 1er Octobre 2017, Laurence Harribey est membre de la commission des lois et des affaires européennes du Sénat. Depuis 2014, Laurence Harribey est conseillère régionale de la Nouvelle-Aquitaine, déléguée Europe. Elle fut également Maire de Noaillan (Gironde). Elle enseigne, depuis 1988, des matières liées aux politiques européennes régionales et au développement durable à Kedge Business School (Bordeaux).



Jean-Charles LEYGUES, Directeur général honoraire à la commission européenne

Directeur général honoraire de la Commission européenne, il y a longtemps occupé les fonctions de directeur général adjoint de la politique régionale européenne. Il fut par ailleurs, conseiller de Jacques Delors à la présidence de la Commission européenne. Il porte un intérêt particulier aux politiques de développement des régions européennes et a tissé d'étrôts liens avec les collectivités territoriales de la Nouvelle-Aquitaine.



Michaël QUERNEZ, Vice-président du conseil départemental du Finistère

Premier Vice-président du Conseil Départemental du Finistère et Vice-président chargé de l'insertion et de l'économie depuis 2015, Michaël Quernez est également Vice-président du bureau national de l'Association Française du Conseil des Communes et des régions d'Europe (AFCCRE), où il préside la commission « Emploi et inclusion sociale ». Michaël Quernez est Maire de la ville de Quimperlé (Finistère) depuis 2014.



Isabelle THOMAS, Députée européenne

Députée européenne de la circonscription Ouest et co-fondatrice de SOS Racisme en 1984, Isabelle Thomas siège aujourd'hui au Parlement européen en tant que membre titulaire au sein de la commission budget et de la commission pêche. Depuis 2014 elle est également Vice-présidente de l'alliance progressiste des socialistes et démocrates du Parlement européen, chargée des questions budgétaires, de la politique de cohésion, de la pêche et de l'agriculture.

Le Modérateur



Olivier COSTA, Directeur de recherche CNRS

Directeur de recherche au CNRS au sein du centre Émile Durkheim à l'institut d'études politiques de Bordeaux où il enseigne les institutions et politiques de l'Union Européenne, Olivier Costa est, depuis septembre 2013, directeur du département d'études politiques et administratives au Collège d'Europe (Bruges, Belgique). Il y enseigne le cours « Politics and Policies of the European Union » ainsi qu'un séminaire de recherche intitulé le « Policy-Making de l'Union Européenne ». Ses recherches portent sur le système institutionnel de l'Union européenne, sur la question démocratique dans l'Union et sur la représentation parlementaire et la représentation d'intérêts en Europe. Il est rédacteur en chef adjoint du Journal of European Integration (Taylor & Francis) et membre du comité éditorial du Journal of Legislative Studies (Taylor & Francis), de la RSIP – Italian Political Science Review (Il mulino) et de la collection « College of Europe Studies » (Peter Lang).

Qu'est-ce que les fonds européens ?

Lorsque l'on parle des fonds européens, il est fait référence aux Fonds Européens Structurels et d'Investissement (FESI). Ces fonds visent à relancer la croissance intelligente, durable et inclusive par l'investissement. Ils financent notamment la politique de cohésion et la politique agricole commune (PAC).

Qu'est-ce que la politique de cohésion ?

La politique de cohésion est la principale politique d'investissement de l'UE. Elle cible toutes les villes et régions de l'Union européenne dans le but de soutenir la création d'emploi, la compétitivité des entreprises, la croissance économique, le développement durable et d'améliorer la qualité de vie des citoyens. Elle est la principale politique redistributive qui met en œuvre le principe de solidarité. Elle est le « visage de l'Europe sur nos territoires », la plus visible et la plus proche des citoyens européens.

Quels fonds pour servir la politique de cohésion ?

Mise en œuvre par le biais de 2 fonds principaux

Fonds Européen de Développement Régional (FEDER):

Il vise à renforcer la cohésion économique et sociale régionale en investissant dans des secteurs générateurs de croissance afin d'améliorer la compétitivité et la création d'emplois. Le FEDER finance également des projets de coopération transfrontalière grâce aux programmes Inter-régionaux transfrontaliers visant à promouvoir la coopération entre les régions européennes et le développement de solutions communes dans les domaines du développement urbain, rural et côtier, du développement économique et de la gestion de l'environnement.

Fonds Social Européen (FSE)

Il investit dans le capital humain dans le but d'améliorer l'emploi et les possibilités de formation. Il vise aussi à aider les personnes désavantagées menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale. Ce fonds est géré par l'État (à 65%) et par les régions (à 35%). Les départements en tant qu'organismes intermédiaires sont en charge de la partie des fonds consacrés à la lutte contre la pauvreté et la discrimination.

En Gironde, comment ces fonds sont-ils utilisés ?

200 000€ de FEDER pour Le jardin pêcheur Garonne (coût total du projet : 654 000€) destinés à l'aménagement mobilier de ce restaurant en entreprise adaptée. En effet, 80% des employés du jardin pêcheur sont des travailleurs handicapés. Souvent isolés ou marginalisés professionnellement, cela leur permet de se retrouver en situation d'échanges satisfaisants et bénéfiques avec leur environnement (clientèle) ainsi qu'un épanouissement personnel et social.

550 000€ de FSE pour la mise en place de plateformes de mobilité en Gironde (coût total du projet : 1 100 000 € pour 2018 et 2019). Grâce à ces plateformes, le Département de la Gironde souhaite structurer sa politique mobilité afin de permettre aux publics les plus socialement fragiles d'accéder à une mobilité autonome, et améliorer ainsi leur positionnement sur le marché de l'emploi. Depuis fin 2017, les 6 plateformes couvrant la totalité de la Gironde sont opérationnelles.

7 600 000€ de FEDER attendus pour le projet « 2014-2020 : Gironde Haut-Méga » pour le développement du très Haut Débit en Gironde (dossier déposé par le Syndicat Mixte Gironde Numérique en juin 2017 - en attente de réponse).

50 000€ de FSE en 2018 pour le projet « L'Emploi d'Abord ! ». Cette expérimentation démarrée début 2015 en partenariat avec le Département de la Gironde (52 500€) et l'AGEFIPH (25 000€) propose de tester une méthode d'insertion professionnelle inspirée de différents modèles « d'emploi accompagné » pour des personnes ayant des troubles psychiques (on estime que 40% seulement ont une activité professionnelle, milieu protégé compris).

Qu'est-ce que la politique agricole commune ?

La Politique Agricole Commune est un système de régulation et de subvention ayant pour but d'accroître la productivité pour garantir les approvisionnements, de stabiliser les marchés, ainsi que d'assurer un niveau de vie équitable à la population agricole et des prix convenables aux consommateurs.

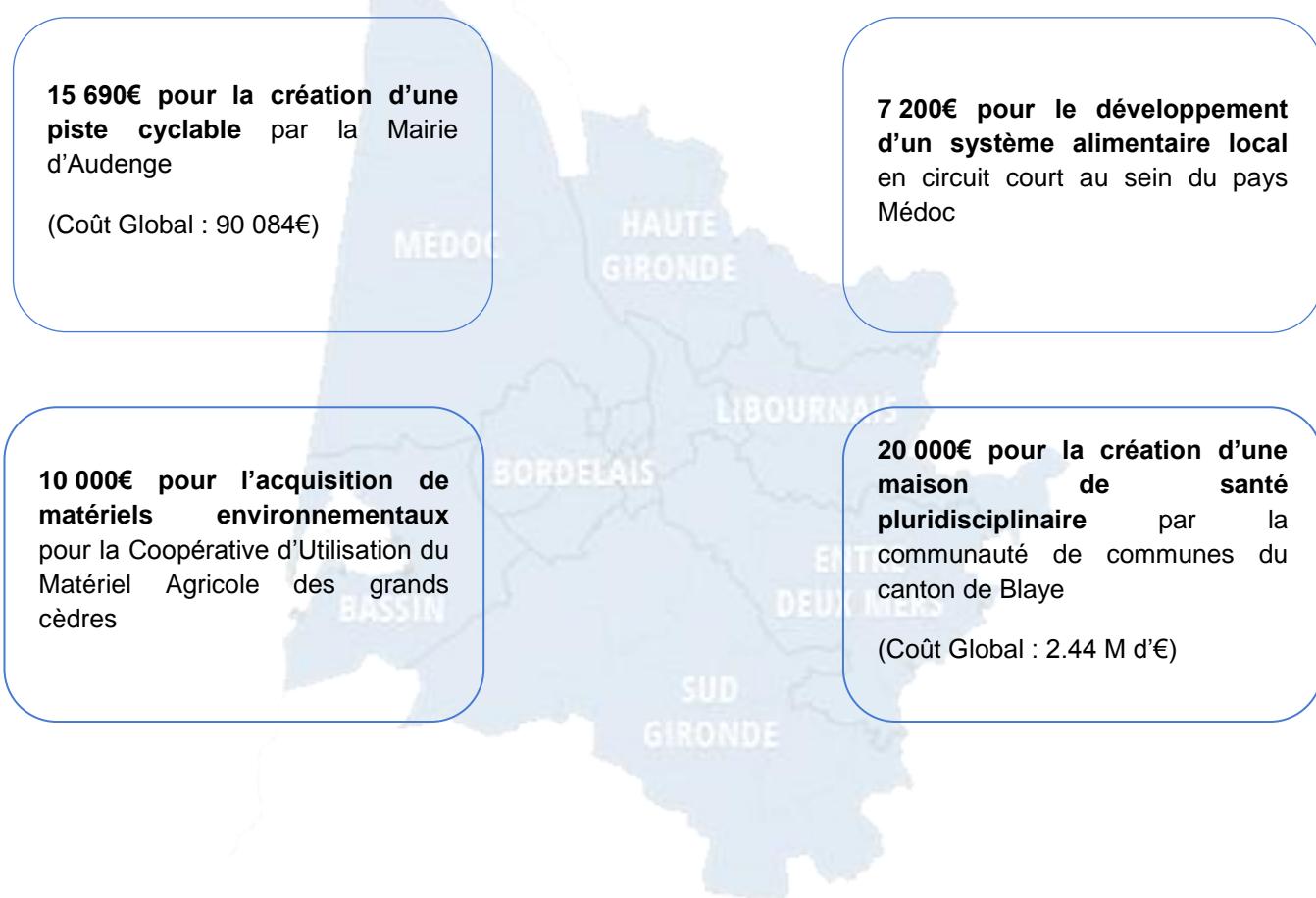
Quels fonds pour servir la politique agricole commune ?

La France est actuellement l'État membre de l'Union Européenne qui bénéficie le plus des aides de la PAC par le biais de deux principaux instruments financiers :



- **Fonds européen agricole de garantie (FEAGA):** Il finance notamment les aides directes aux agriculteurs qui font preuve de « bonnes pratiques agricoles et environnementales » ainsi que des mesures de soutien au marché agricole, dont l'objectif est de répondre aux perturbations du marché.
- **Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER):** Il vise six objectifs: l'innovation dans le secteur agricole, la viabilité et compétitivité de l'agriculture, le soutien à l'organisation de la chaîne alimentaire, la restauration, préservation et renforcement des écosystèmes, le soutien à la transition vers une économie résiliente sobre en carbone et l'inclusion sociale.

En Gironde, comment ces fonds sont-ils utilisés ?



Pourquoi leur avenir est-il en jeu ?

Les réflexions s'intensifient à Bruxelles autour de la future programmation européenne post 2020. En effet, avec le départ du Royaume-Uni les tensions relatives à l'élaboration du nouveau cadre financier pluriannuel vont s'accroître et la répartition du budget de l'UE sera sujette à débat. L'avenir des politiques redistributives telle que la politique de cohésion (actuellement dotée pour la période 2014-2020 d'un montant total de plus de 350 milliards d'euros, soit un tiers du budget actuel de l'Union Européenne) apparait ainsi fragilisé.

En effet, si le Brexit est à l'origine d'un grand nombre de questions sur l'avenir de la relation Royaume-Uni/UE (sauvegarde des droits des citoyens de l'UE et du Royaume-Uni, mise en place de droits de douane ou arrangements douaniers, maintien de la compétence de la Cour de Justice, gestion de la frontière irlandaise...), la question principale reste celle de sa participation au budget de l'UE. Le Royaume-Uni est un contributeur net au budget de l'UE (c'est-à-dire qu'il injecte plus dans le budget européen qu'il ne reçoit de celui-ci), sa sortie ne sera donc pas sans conséquence. Quand bien même les négociations aboutiraient au maintien d'une contribution partielle afin de garantir la continuité de l'accès à certains programmes européens, le Brexit entraînera un manque à gagner estimé à 10 milliards d'euros par an pour le budget européen. Celui-ci n'étant pas extensible, l'UE devra diminuer ses dépenses d'autant. Or, face à de nouvelles priorités européennes en matière de sécurité (migrants, terrorisme) et d'environnement (COP21), la politique de cohésion (premier poste budgétaire européen) et la PAC sont dans le viseur.

Quelles solutions sont envisagées ?

Pour la politique de cohésion

Les institutions européennes parlent d'une diminution prévisible de 5% à 10% du budget politique de cohésion. La Commission européenne a proposé trois scénarios:

Maintenir en l'état le système actuel : la France continuerait de bénéficier pleinement de la politique de cohésion.

Réserver la politique de cohésion aux régions les moins développées : en France, seules les Régions et Départements d'Outre-Mer continueraient à bénéficier de la politique de cohésion.

Réserver la politique de cohésion aux seuls États avec un PIB/Hab inférieur à 90% de la moyenne européenne : la France serait totalement exclue de la politique de cohésion.

Depuis quelques temps, les critères d'allocations des ressources ainsi que la catégorisation des régions sont questionnés. L'indicateur principal (PIB régional/hab) et le niveau d'analyse (NUTS II correspondant aux régions) sont jugés insuffisants pour appréhender les disparités territoriales dans leur diversité.

La Direction générale de la politique régionale et urbaine de la Commission européenne est ouverte à un élargissement du critère du PIB/hab vers des indicateurs sociaux, démographiques, environnementaux, liés à l'innovation ainsi qu'à l'accueil des migrants. Cependant, le Conseil européen, lui, n'a pour l'instant pas obtenu de consensus sur le sujet. La diminution voire même la suppression d'une telle politique et donc de fonds européens aurait des conséquences dramatiques pour certains départements français, dont la Gironde, sujets à un déséquilibre tant au niveau de l'insertion sociale que de l'aménagement du territoire. C'est pourquoi le Département soutient la Résolution des Départements de France relative à l'avenir de la politique européenne de cohésion.

Pour la politique agricole commune (PAC)

Cette politique pourrait, elle aussi, être concernée par une diminution budgétaire post 2020 qui se traduirait par une baisse du plafonnement des aides directes par agriculteur.

Un autre sujet préoccupe actuellement la profession agricole : la révision en cours par l'Etat français des zones défavorisées permettant l'attribution d'aides surfaciques (Indemnité Compensatoire pour Handicap Naturel) et la majoration de la Dotation Jeunes Agriculteurs lors d'installation de jeunes agriculteurs. Cette modification, demandée en 2003 par la Rapport de la Chambre Régionale de Comptes Européenne, est toujours en discussion au niveau national notamment concernant les critères de continuité territoriale pour des communes qui ne seraient pas retenues alors qu'enclavées dans des zones classées voire des situations de communes très proches des zones adjacentes. En Gironde, ce sont près de 113 communes qui sortiraient du zonage soit les 2/3 et seulement 40 qui rentreraient dans cette nouvelle carte. La moyenne de l'aide passerait de 5 300 euros/exploitation à 5 067 euros/exploitation.

En tant que citoyen.ne européen.ne que puis-je faire ?

Le Parlement Européen (PE) est constitué de représentants politiques nommés députés européens élus tous les 5 ans au suffrage universel direct. Ces députés n'ont pas vocation à représenter leur État membre, ils travaillent par affiliation politique. En tant que citoyen européen, toute personne ayant la nationalité d'un État membre dispose du droit de vote aux élections parlementaires européennes. Depuis sa création en 1962 et ses premières élections directes en 1979, le PE a vu son rôle s'accroître au sein du triangle institutionnel de l'UE.

Il est aujourd'hui acteur de la procédure législative puisqu'il adopte, suivant la procédure ordinaire de codécision, conjointement au Conseil européen, les actes législatifs proposés par la Commission européenne. Il joue également un rôle essentiel au niveau du budget européen. En effet, il établit le budget de l'Union, conjointement avec le Conseil et est chargé d'approuver le budget à long terme de l'Union (le «cadre financier pluriannuel»).

La prochaine programmation européenne 2021-2028 dépendra de ce cadre financier pluriannuel post 2020 approuvé ou non par le Parlement européen. Ainsi, les diminutions des aides liées à la politique de cohésion et à la politique agricole commune dépendent en partie de la décision du Parlement. Les prochaines élections européennes, qui devraient se dérouler du 23 au 26 mai 2019, auront ainsi un impact déterminant sur le budget européen post 2020. Il convient de noter que le format de ces élections est modifié. En effet, l'Assemblée Nationale a adopté le 13 février dernier l'article premier du projet de loi sur « l'élection des représentants au Parlement européen » instaurant la liste nationale pour le scrutin en lieu et place des listes par circonscription.

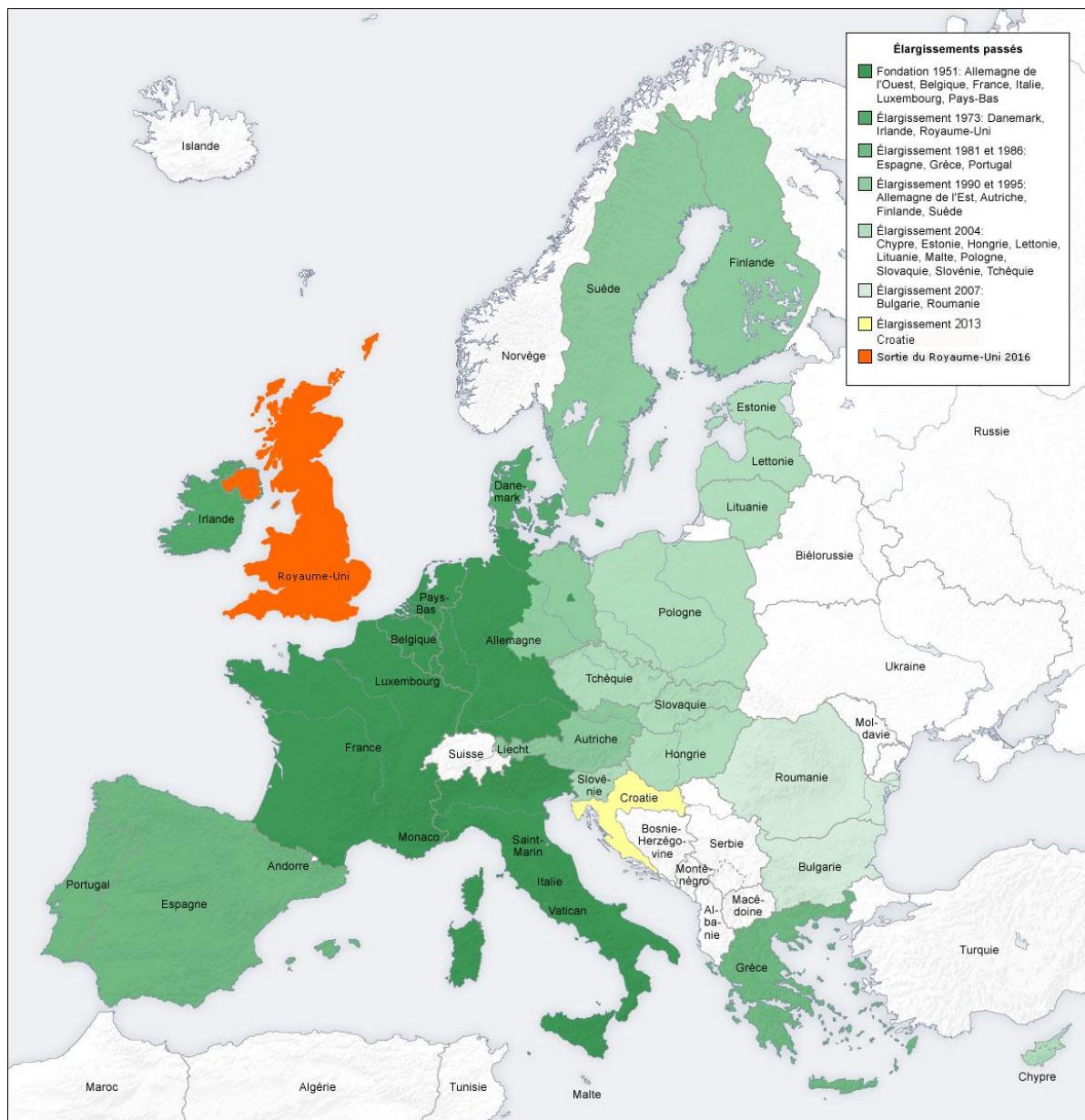


Tenez-vous informé.e.s

- ⇒ **02 mai 2018** : Propositions finales de la Commission Européenne sur le futur Cadre Financier Pluriannuel (CFP) post 2020
- ⇒ **29 mai 2018** : Estimations budgétaires et propositions législatives pour la future politique de cohésion
- ⇒ **09 mai 2019** : Adoption du futur Cadre Financier Pluriannuel par le Conseil européen à Sibiu (Roumanie) puis adoption des règlements FESI
- ⇒ **1er janvier 2021** : Démarrage effectif des nouveaux programmes européens 2021-2028

ANNEXES

Carte de l'Union Européenne



Notes

Le Service Europe et International

Le Service Europe et International inscrit le Département de la Gironde dans une dynamique européenne et internationale en favorisant les opportunités de partenariats et de financements et en participant à la construction d'une conscience européenne et ouverte sur le monde.

Dans le contexte de négociation de la prochaine politique de cohésion territoriale européenne et compte tenu du rôle clé du Département dans l'animation des territoires girondins, le Service Europe/International participe à la diffusion des stratégies européennes en interne et en externe au Département. Il a ainsi pour missions d'animer, d'organiser, de suivre la gestion de la coopération européenne pour en maximiser les retombées à tous les niveaux : éligibilité aux fonds européens, transfert des bonnes pratiques, identification des innovations dans l'action publique locale à l'échelle européenne, animation de réseaux et de partenariats. Il s'agit en effet d'inscrire au mieux les priorités du Département dans les politiques européennes et d'identifier les leviers d'actions possibles.

Pour ce faire, le Service est organisé de la manière suivante :

Bureau Fonds Social Européen : il est chargé de la gestion déléguée par l'Etat au Département de la subvention globale du Fonds Social Européen : ses missions vont de la définition de la stratégie à sa mise en œuvre par les directions opérationnelles et les partenaires extérieurs, la programmation des fonds, le suivi des opérations et le contrôle de service fait.

La subvention globale du FSE en Gironde ce sont :

- **Plus de 16 Millions d'euros** (entre janvier 2007 et décembre 2017)
- **Plus de 20 000 personnes** bénéficiant d'une action FSE
- **Plus de 10 000 personnes** ayant une **sortie dite « positive »** : emploi, formation, obtention d'une qualification...

Bureau Accompagnement des Projets Européens : il est chargé d'apporter en interne comme à l'externe, un appui à l'ingénierie des projets européens. Il informe les directions opérationnelles comme les porteurs de projets girondins (collectivités, associations, acteurs privés, etc.) sur les possibilités de coopération européenne en partenariat avec d'autres collectivités européennes et en mettant l'accent sur le partage des pratiques innovantes notamment en lien avec les compétences départementales (jeunesse, solidarités, environnement). Il apporte également un appui en matière de financements des projets par des fonds européens. Outre le 1^{er} niveau d'information, l'accompagnement porte sur l'étude de l'éligibilité du projet, et au besoin l'aide au montage de projet et l'accompagnement dans sa mise en œuvre.

Bureau Coopération et Relations Internationales : il est chargé de construire des partenariats à l'étranger, avec des institutions et collectivités, s'appuyant sur les compétences du Département, et visant à transférer l'expertise des agents du Département mais également à permettre la montée en compétence de ces derniers. Ses missions portent également sur l'appui à l'ingénierie auprès des collectivités et autres porteurs de projets.

CONTACTS :

Département de la Gironde
Direction des Coopérations et du Développement des
Territoires
Service Europe et International
05.56.99.33.33
europe@gironde.fr

Contacts :

Département de la Gironde

Direction des Coopérations et du Développement des Territoires

Service Europe et international

europe@gironde.fr

05.56.99.33.33



FABRIK'EUROPE

La Gironde
et
l'Europe

— *agissent ensemble* —
pour votre territoire

